



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de **BÂGÉ-DOMMARTIN**

Département de l'AIN – Arrondissement de BOURG-en-BRESSE – Canton de REPLONGES

Réf : 2022/39

**Objet : Autorisation De Stationnement (ADS) – 1
taxi**

Date de convocation : 09 septembre 2022

Date d'affichage : 09 septembre 2022

Date de réunion : 15 septembre 2022

Nombre de conseillers : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de votants : 29

L'AN DEUX MIL VINGT DEUX, le 15 septembre à 20 h 05, le Conseil municipal de la commune de Bâgé-Dommartin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BERNIGAUD, Maire.

Étaient présents : M. BERNIGAUD Christian, M. BESSON Jean-Jacques, Mme BEURRIER Aline, Mme BUIRET Marie-Dominique, M. CHAFFAUD Jérôme, M. DIOCHON Eric, Mme DONGUY Annick, M. ECOCHARD Nicolas, M. FERNANDES Michel, M. FERRAND Etienne, Mme GAUTHERET Marie-Pierre, Mme GUILLOT Myriam, Mme HENRION Nathalie, Mme LAFAY Monique, M. MACIET Luc, M. MERCIER Michel, Mme MERONI Isabelle, Mme MICHAUD Laurence, Mme NAVAS Catherine, Mme ONOFRE Lia, M. PERRET Nicolas, M. ROBIN Florent, M. ROZIER Raphaël, M. SAVART Gauthier, Mme SOCQUET Anne-Laure, M. TRUCHON Pierre, conseillers municipaux.

Étaient excusées : Mme CHARDIGNY Mireille qui a donné pouvoir à Mme NAVAS Catherine, Mme JOURDAN Dominique qui a donné pouvoir à M. DIOCHON Eric, M. PAIN Philippe qui a donné pouvoir à M. MACIET Luc

Mme SOCQUET Anne-Laure est nommée secrétaire de séance.

Après étude de la demande de M. LTAIEF, chauffeur de taxi, la commune envisage de créer une place de stationnement pour taxi sur la commune de Bagé-la-Ville.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement des taxis sur la commune, M. le Maire rappelle que M. LTAIEF chauffeur de taxi, est inscrit sur le registre de la liste d'attente de la mairie au rang n°1

Compte tenu de l'étendue du territoire et de la forte demande, il est proposé de créer une autorisation supplémentaire de stationnement de taxi offerte à l'exploitation sur la commune de BAGE-DOMMARTIN.

Il est demandé au Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, de créer une autorisation supplémentaire de stationnement de taxis sur le territoire de la commune de Bâgé-Dommartin, portant ainsi le nombre total d'autorisation de stationnement à deux.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- Créer par arrêté municipal une autorisation de stationnement de taxis supplémentaire sur le territoire de la commune de BAGE-DOMMARTIN, portant ainsi à deux le nombre des ADS
- Créer par arrêté municipal un droit de place (ADS) à la personne inscrite sur la liste d'attente
- Délivrer ces ADS à titre gracieux

M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Fait et délibéré en mairie,

Le 15/09/2022

Le Maire



Le Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
001-200077220-20220915_2022091539-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2022